

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

ENTRE,

Le Club « Amicale laïque Illibérienne Basket », dont le siège est fixé à : 40 avenue Paul Reig, à ELNE, représenté par la Présidente, Mme MONTET Nathalie.

Et,

La Communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS, dont le siège est fixé à l'Hôtel communautaire, 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer, représentée par le Président, M. Antoine PARRA,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### **Article 1 – Objet :**

Le Club « Amicale laïque Illibérienne Basket » propose la mise à disposition à titre gracieux, de M. DOUIRI Yanis né le 04/05/2006 à Agen, en tant qu'animateur BPJEPS APT (en cours de formation) à l'accueil de loisirs de ELNE (3/11 ans) du 8 juillet 2024 au 14 août 2024, organisé par la Communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS.

M. DOUIRI Yanis est salarié du Club « Amicale laïque Illibérienne Basket » en tant qu'animateur sportif, en contrat d'apprentissage.

### **Article 2 – Modalités :**

Les activités se dérouleront durant la période du 8 juillet 2023 au 14 août 2024 inclus ; des temps de préparation et des réunions d'équipes sont prévues, en amont, le 4 et 5 juillet 2024.

L'intervention de M. DOUIRI Yanis, animateur, est prévu du lundi au vendredi, durant cette période, à raison de 35heures/semaine. Les horaires d'intervention seront définis selon un planning préalable adapté aux horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs de 7h30 à 18h30. L'amplitude journalière ne dépassera pas 10 heures/jour.

### **Article 3 – Encadrement :**

Dans le cadre de sa mise à disposition, M. DOUIRI Yanis est placé sous la responsabilité et sous l'autorité de la Communauté de Communes et par la même il s'engage à respecter le règlement intérieur de l'accueil de loisirs et la charte des valeurs de la Communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS ainsi que la Charte de l'animateur.

#### **Article 4 – Engagements du Club « Amicale laïque Illibérienne Basket »:**

- Mettre à disposition de la Communauté de communes à titre gratuit un personnel qualifié, selon la réglementation en vigueur, pour la période mentionnée ci-dessus.
- Mettre à disposition de la Communauté de communes toutes pièces justificatives complémentaires nécessaires à un éventuel contrôle (diplôme, visite médicale du travail, contrat de travail...)
- Informer le responsable de l'accueil de loisirs d'ELNE, du tuteur de M. DOUIRI Yanis dans le cadre de son apprentissage
- Informer la Communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS de toute absence ou problème éventuel concernant M. DOUIRI Yanis.

#### **Article 5 – Engagement de la communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS :**

La Communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS s'engage à accompagner M. DOUIRI Yanis dans l'exécution de sa mission et à valider, si besoin, une période de stage pour sa formation BPJEPS APT.

La Communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS s'engage à communiquer au Club « Amicale laïque Illibérienne Basket », le planning d'intervention de M. DOUIRI Yanis et de le tenir informé du déroulement de sa mission.

#### **Article 6 – Couverture des risques :**

La Communauté de communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la SMACL 93487R qui couvre M. DOUIRI Yanis en cas de dommage causé à un tiers durant le temps de mise à disposition. Concernant le trajet et le temps de mise à disposition, l'agent reste rattaché au Club « Amicale laïque Illibérienne Basket » en cas d'accident de service.

#### **Article 7 – Conditions d'application :**

La présente convention prend effet à compter du 04 juillet 2023 au 14 août 2024 inclus.

Fait à ....., le

Pour le Club « Amicale laïque Illibérienne Basket »

Communauté de communes  
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

La Présidente

Le Président

Mme MONTET Nathalie

M. Antoine PARRA